

RETRAITES

COMMENT CONJUGUER EMPLOI ET PENSION

Le cumul emploi-retraite permet de continuer à travailler tout en percevant une pension de retraite. Une façon judicieuse d'optimiser sa fin de carrière.

Paris Match. En quoi consiste le cumul emploi-retraite?

Frédéric Barrel. Dans ce cadre, on peut percevoir tout ou partie de sa retraite en poursuivant une activité professionnelle rémunérée. En fin de carrière, ce dispositif permet d'augmenter vos revenus et, sous certaines conditions, d'acquérir de nouveaux droits à la retraite. Néanmoins, poursuivre son activité dans ces conditions augmente éventuellement le revenu imposable.

Quelles sont ses règles de fonctionnement?

Il existe actuellement trois sortes de cumul emploi-retraite : libéralisé, partiel et plafonné. Depuis le 1^{er} janvier 2009, le cumul libéralisé permet la poursuite d'une activité professionnelle sans limite de revenus. Vous devez avoir au moins l'âge légal et percevoir l'intégralité de vos retraites à taux plein. Si vous ne remplissez pas ces conditions, il subsiste deux autres possibilités. Le cumul partiel permet d'exercer une activité sans limite de revenus, sous réserve de cotiser à un régime différent. Comme un commerçant qui reçoit ses retraites de salarié tout en exerçant une activité non salariée alors génératrice de droits supplémentaires. Enfin, le cumul emploi-retraite plafonné, qui autorise – sous condition de revenus – à percevoir aussi la retraite du régime dont relève l'activité exercée. Les salariés, par exemple, ne doivent pas gagner davantage que les salaires perçus avant

la retraite. Attention aussi au délai de carence de six mois avant de reprendre une activité chez le même employeur.

Qui a intérêt à y recourir?

Toutes les personnes qui peuvent percevoir une partie de leur retraite et qui ne souhaitent pas pour autant s'arrêter de travailler ; souvent des travailleurs non salariés ou des dirigeants d'entreprise.



Avis d'expert

FRÉDÉRIC BARREL*

«Attention au délai de carence de six mois»

Quelles sont les conséquences de la réforme récente?

Le cumul partiel disparaît, car la cessation de toute activité professionnelle sera exigée pour percevoir une retraite. Le cumul emploi-retraite restera possible sous réserve d'opter pour sa forme libéralisée ou plafonnée, mais il ne permettra plus d'acquérir de nouveaux droits à pension. Ces nouvelles règles s'appliqueront au 1^{er} janvier 2015. Si vous avez l'âge de la retraite, calculez s'il est plus intéressant de liquider votre retraite, même à taux minoré, avant la fin de l'année, pour bénéficier du régime actuel. Ou bien d'attendre de cesser votre activité ou de remplir les conditions du cumul emploi-retraite libéralisé. ■

*Directeur technique de Neovia retraite.

À la loupe

PERMIS DE CONDUIRE

Timbre fiscal de 25 €

Perdre ou se faire voler son permis de conduire coûte plus cher depuis le 1^{er} septembre. Le gouvernement a mis en place une nouvelle taxe en cas de non présentation du permis de conduire, en vue de son renouvellement. Pour s'en acquitter, il faudra acheter un timbre fiscal d'une valeur de 25 € dans un bureau de tabac ou à l'un des guichets de l'administration fiscale.



ASSURANCE EMPRUNTEUR

Un droit de résiliation

Depuis le 26 juillet, il devient possible de résilier l'assurance qui accompagne un prêt pendant l'année qui suit la signature du contrat. Ce nouveau délai a pour objectif de permettre aux consommateurs de faire jouer la concurrence, avec la baisse des tarifs en ligne de mire. L'économie à réaliser peut atteindre, en fonction des profils, jusqu'à 73 % du coût total de l'assurance emprunteur, soit un gain de 20 329 € pour un prêt de 210 000 € sur vingt ans, selon Meilleurtaux.com. Mais le nouveau contrat devra présenter des garanties au moins équivalentes à l'ancien pour que la résiliation soit acceptée.



RÉDUCTION D'IMPÔT 2014

FAITES-VOUS PARTIE DES BÉNÉFICIAIRES ?

Près de 4,2 millions de foyers ont bénéficié de l'allègement exceptionnel d'impôt sur le revenu en faveur des ménages modestes. Ce coup de pouce fiscal prend la forme d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt. Il ne donne donc pas droit à une restitution. Pour en profiter, pas de démarche à effectuer puisqu'elle est déjà intégrée dans l'avis d'imposition. Voici les plafonds de revenu fiscal annuel concernés.

PERSONNE SEULE		COUPLE	
REVENU FISCAL	RÉDUCTION D'IMPÔT	REVENU FISCAL	RÉDUCTION D'IMPÔT
Inférieur à 13 795 €	350 €	Inférieur à 27 590 €	700 €
Entre 13 795 € et 14 144 €	Entre 350 € et 1 €	Entre 27 590 € et 28 289 €	Entre 700 € et 1 €
Supérieur à 14 144 €	Pas de réduction	Supérieur à 28 289 €	Pas de réduction

Source : Direction générale des finances publiques.

En ligne

PAYEZ VOS IMPÔTS SUR SMARTPHONE

Pour bénéficier d'un délai supplémentaire dans le paiement de votre impôt sur le revenu, utilisez l'application mobile Impots.gouv disponible sur iPhone, Android et Windows Phone. Elle vous permet de régler votre facture fiscale en quelques instants jusqu'au 20 septembre en flashant un code présent sur votre avis d'imposition ou en entrant vos codes d'accès.